



Délégation du BICE pour l'Afrique
Bureau International Catholique de l'Enfance avec
BICE Deutschland e.V.
Organisation Internationale des Droits de l'Enfant
International Children's Rights Organisation



Rapport annuel 2003 Annual Report

Edition

Délégation du BICE pour l'Afrique –
BICE Deutschland e.V.
Schillerstraße 16
77933 LAHR (Allemagne)
T : 00 49 7821 388 55
F : 00 49 7821 985 755
bice.d@t-online.de et bice.lahr@bice.org
www.bice.org et www.bicedeutschland.de

Rédaction

Elisabeth Munsch
François Xavier Souchet
Horst Buchmann, responsable

Photos

Jacky Naegelen
Elisabeth Munsch
et photothèque DBA

Impression graphique

Erasmî & Stein, Munich

Lithographie

Repro Schmidt, Schwetzingen

Impression

Druckerei Kössinger, Schierling
Zinke-Druck, Oftersheim, coordination
Imprimé sur « Mundo Star » papier recyclé
Offert par l'entreprise Berberich de Abstatt

Sommaire

- 3 Editorial**
- 5 Enfants privés de liberté, programme régional**
Bilan du projet
- 11 Enfants victimes des conflits armés**
R.D. Congo
- 16 Enfants dits sorciers**
Kinshasa, R.D. Congo
- 18 Enfants abusés**
Kananga, R.D. Congo
- 20 Enfants abusés**
Mbuji-Mayi, R.D. Congo
- 22 Enfants en rupture sociale**
Abidjan, Côte d'Ivoire
- 24 Jeunes filles domestiques**
Abidjan, Côte d'Ivoire
- 27 Enfants handicapés et leurs mères**
Abidjan, Côte d'Ivoire
- 28 Portefaix et leurs enfants**
Lomé et milieu rural, Togo
- 32 Enfants en situation de guerre |
Children victims of armed conflict**
Libéria | Liberia
- 33 Le BICE en Afrique**
- 34 Les comptes**
- 35 Remerciements**

Couverture : © Reuters / Jacky Naegelen

Editorial

2003, une autre année difficile, marquée par des contraintes inattendues dans plusieurs pays. Il est utopique de considérer le développement de l'Afrique comme un processus linéaire. L'évolution est jalonnée d'avancées et de reculs. Le processus de démocratisation mis à la une par les pays du Nord pour conditionner leur aide aux pays émergents ne constitue pas, à lui seul, une garantie d'avenir pacifique.

Au Libéria, un régime légitime et démocratiquement élu s'est révélé, au fil du temps, dramatiquement tyrannique et exploiteur. Mais sous la pression conjuguée de groupes rebelles et de la communauté internationale, il a fini par s'effondrer. La Côte d'Ivoire, ex-pays du miracle économique, éprouve des difficultés à se sortir de sa situation de crise qui la mène de plus en plus sur les chemins de la régression... En R.D. Congo plusieurs mois de pourparlers et d'efforts intensifs de réconciliation ont abouti à un gouvernement de coalition qui devrait mener le pays vers des élections libres. La situation au Togo demeure difficile, les pays donateurs refusant toujours leur aide pour déficit de démocratisation. Réelle lueur d'espoir dans ce tableau en demi teinte : le Mali qui poursuit son évolution positive et fait la fierté de ses citoyens. Les progrès de ce pays pauvre du Sahel sont évidents et encourageants.

Les guerres civiles, les conflits violents, la répression étatique ruinent non seulement les progrès réalisés bien laborieusement, mais engendrent par ailleurs des sentiments de haine et des désirs de vengeance qui seront longs à éteindre. Les plaies qu'ils laissent béantes, font régresser de plusieurs décennies le processus de construction des nations, de cohabitation pacifique des ethnies, de construction démocratique. Développement économique, social et culturel ne sont plus que des souvenirs. Ces conflits hypothèquent également le devenir des jeunes générations en leur enlevant toute perspective légitime d'avenir.

Il y a 30 ans, alors que nous faisons nos premières expériences en Afrique, tout semblait possible. L'optimisme concernant un avenir meilleur, le démarrage économique ne faisaient pas de doute, bien que certains conflits régionaux n'étaient pas encore éteints. Dans les années 90, ce bel enthousiasme a cédé la place à un certain scepticisme et en ce début de nouveau millénaire, il devient nécessaire de lutter contre l'afro-pessimisme.

Le développement a besoin de temps, mais aussi de leaders visionnaires et d'une société civile avertie et responsable. La connaissance de ses droits civils et démocratiques, la paix et la justice mais aussi un réel sens du bien commun et une véritable solidarité internationale constituent une nécessité fondamentale. C'est bien sur une base de droit et de justice et non d'arbitraire qu'un avenir peut se fonder.

En tant qu'organisation de promotion des droits de l'enfant, c'est dans ce domaine que se révèle notre mission politique. Nous devons nous engager concrètement là où les droits fondamentaux des enfants sont bafoués. Nous devons le faire, avec nos partenaires locaux, et être les avocats des sans voix et des plus vulnérables, pour leur ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir.

Le développement économique n'est qu'un élément, nécessaire certes, mais pas suffisant. L'avenir ne peut être possible en Afrique qu'en éduquant à la paix, aux valeurs et à la réconciliation. C'est d'un avenir que les jeunes rêvent, d'un pays où ils sont reconnus comme sujets de droits, où ils sont capables d'exercer des responsabilités et de régler les conflits – qui sont inévitables – de manière pacifique.

Nous travaillons dans ce but, avec eux ... avec vous nos partenaires. Pour cela nous ne pouvons pas baisser les bras.

Prof. Dr. med. Peter Stingl
Président du BICE Deutschland

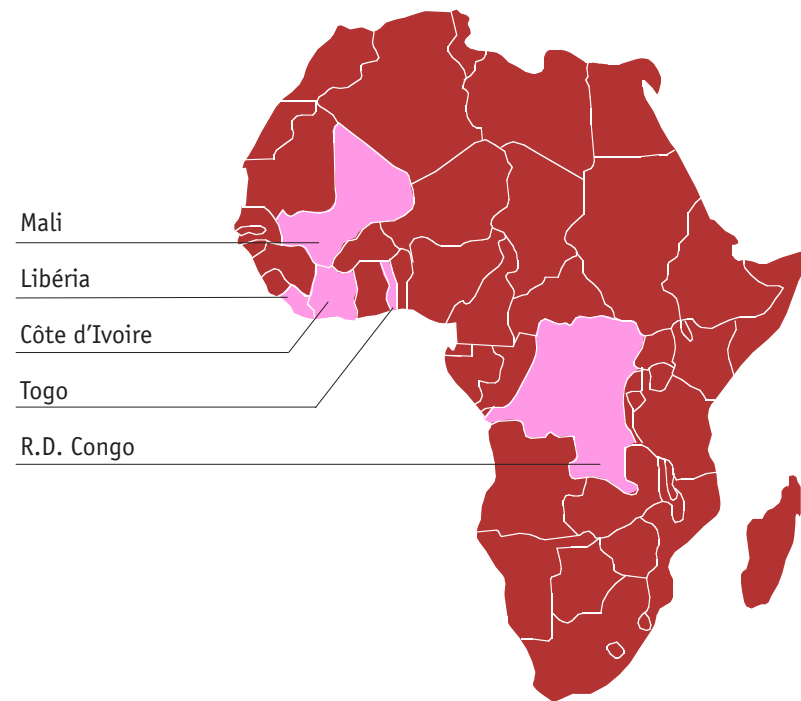


Horst Buchmann
Délégué du BICE pour l'Afrique



Programme régional d'appui à l'application des droits fondamentaux des enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté, aux enfants vivant en détention avec leur mère.

R.D. Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo



Nos engagements en 2003

Enfants privés de liberté

Mali, Côte d'Ivoire, Togo, R.D. Congo

Jeunes enfants en détention avec leurs mères

Mali, Côte d'Ivoire, Togo, R.D. Congo

Appui à la réhabilitation et à la réinsertion des enfants soldats et / ou victimes des conflits armés

Provinces du Kasai, Kinshasa, R.D. Congo

Enfants abusés et en situation d'exclusion

à Kinshasa et dans les deux provinces du Kasai, R.D. Congo

Enfants en rupture sociale et victimes d'abus

à Abidjan, Côte d'Ivoire

Enfants handicapés et leurs mères

à Abidjan, Côte d'Ivoire

Appui aux enfants victimes des conflits armés

dans 8 counties, Libéria

Enfants asservis, enfants travailleurs :

Portefaix à Lomé, Préfectures de Vo et des Lacs, Togo

Jeunes filles domestiques à Abidjan, Côte d'Ivoire

Le BICE

Président : Jorge Serrano

Secrétaire général : Dominique Vergnon

Délégation du BICE pour l'Afrique

Délégué : Horst Buchmann

Assistante de direction : Christa Holte

Responsable financier : Marie Feller

Chargée de projets : Elisabeth Munsch

Juriste : François-Xavier Souchet

Côte d'Ivoire

Coordonnateur : Désiré Gilbert Koukou

Mali

Coordonnatrice : Bernadette Camara

R.D. Congo

Coordonnateur : Grégoire Ntambua

Togo

Coordonnateur : Enyo Gbédémah

En décembre 2003, après 8 années d'engagement intensif, ce projet est arrivé à son terme. La stratégie du BICE a été de développer ses actions à travers une « approche droits » s'inscrivant directement dans l'esprit de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE), permettant de promouvoir et défendre les droits des enfants, de l'arrestation dans un commissariat de police jusqu'à la réinsertion sociale.

Article 7 de la CDE : Droit à un nom et à une nationalité

Grâce à l'appui du BICE les nourrissons nés au cours de l'incarcération de leur mère ont pu être enregistrés à l'état civil dans les délais prévus par la loi. Pour les enfants plus âgés, non enregistrés dans les délais, des démarches administratives et judiciaires ont été menées en vue de leur faire obtenir une identité.

Article 12 : Droit d'exprimer une opinion et de voir celle-ci prise en compte

L'enfant de plus en plus considéré comme « sujet de droits » par les acteurs de la justice juvénile. La formation des partenaires de la justice juvénile et la présence régulière du BICE auprès de ces derniers ont permis aux enfants de pouvoir progressivement s'exprimer devant les autorités policières et judiciaires sans craindre d'être violentés physiquement ou verbalement. De plus en plus les décisions émanant des autorités précitées prennent en compte la parole de l'enfant. Devant les acteurs de la justice juvénile, ce dernier s'est libéré de son statut d'infans (en latin, celui qui ne parle pas) pour se faire progressivement reconnaître comme sujet de droits. Par exemple il est de plus en plus fréquent que les officiers de police relisent un procès-verbal d'audition lorsqu'un enfant le leur demande et le corrige en cas d'erreur ou d'oubli soulevé par le mineur.

Article 15 : Droit à la liberté d'association

Exemples concrets d'auto-promotion par les enfants de leurs droits fondamentaux. En 2003, le BICE a décidé de redynamiser des mouvements de jeunes qui existaient déjà au Congo. Ces mouvements ont organisé différentes manifestations en vue d'informer d'autres jeunes et aussi les adultes sur les droits des enfants et la situation des mineurs privés de liberté. Ainsi les familles acceptent plus facilement le retour chez eux de leur enfant libéré.

Article 37 : Droit à la protection contre la torture et la privation de liberté illégale ou arbitraire. Une diminution significative des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les partenaires du BICE, notamment les officiers de police et les agents pénitentiaires, formés dans le domaine du droit pénal des mineurs et de l'écoute active ont peu à peu adopté des comportements plus respectueux du droit et de la dignité de l'enfant. Le suivi des acquis de ces formations montre une diminution très significative des pratiques tels que les coups de ceinturon ou de câbles électriques, les coups de poing, les gifles, le déshabillage, l'agression sexuelle des filles etc.



Une réduction effective du nombre d'arrestations arbitraires. Grâce à son partenariat avec l'Etat, le BICE a obtenu dans chaque pays où il intervient des autorisations officielles d'accès aux prisons et aux cachots des commissariats, postes de police et brigades de gendarmerie. A travers leurs visites hebdomadaires dans plus de 150 commissariats, postes de police et brigades de gendarmerie, les équipes du BICE ont « traqué » les cas d'arrestations arbitraires d'enfants afin que ces derniers soient immédiatement libérés et remis à leurs parents ou à un référent. Plusieurs cas ont été constatés en 2003, notamment à Mbuji-Mayi au Congo où de nombreux enfants avaient été arrêtés arbitrairement sur la base d'une présomption non fondée de « rébellion » et d' « atteinte à la sûreté de l'Etat ». Ces enfants ont été immédiatement libérés.

Les séminaires de formation organisés par le BICE pour ses partenaires de la justice juvénile ont permis de retravailler les exigences légales en matière d'arrestation et de placement en garde à vue d'un enfant. Les résultats statistiques montrent une diminution des pratiques en marge de la loi.

Un meilleur respect des délais de détention. En 2003, le BICE a élaboré pour ses partenaires congolais et ivoiriens de la justice juvénile le « Recueil sur la minorité ». Cet outil de travail reprend toutes les normes internes et internationales relatives à l'administration de la justice des mineurs, les analyse et les commente pour faciliter leur application. Cette publication a renforcé les acquis des différents séminaires de formation, organisés notamment pour les officiers de police et les magistrats.

Par ces différentes initiatives, la durée de détention (garde à vue et détention provisoire) a tangiblement diminué, conformément aux dispositions légales en la matière.

La systématisation de la déjudiciarisation pour les litiges de faible gravité. Au début de son implantation en Afrique francophone, le BICE a constaté que de nombreux enfants étaient sanctionnés pénalement pour avoir commis de simples larcins, la plupart du temps des petits vols (poulets, bananes etc.). Face à ces excès répressifs, le BICE a sensibilisé ses partenaires de la police et du parquet pour que ces petits litiges soient réglés avec la victime au commissariat ou à la brigade de gendarmerie afin d'éviter que l'enfant infracteur intègre le circuit judiciaire. Avec l'aval du parquet et des officiers de police, les intervenants du BICE ont géré la médiation des petits litiges en privilégiant une solution amiable, respectueuse des intérêts de la victime et de l'enfant infracteur.

En cas d'échec de la médiation ou d'infractions graves, le BICE a apporté aux enfants concernés une assistance juridique et judiciaire. Des avocats ont effectué les démarches nécessaires pour faire progresser les dossiers dans les délais prévus par la loi. Au cours des audiences, les interventions des travailleurs sociaux et avocats du BICE se sont complétées pour veiller à ce que les décisions soient prises en conformité avec la loi et dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.



Certaines conditions de détention demeurent infra humaines, les mineurs restent encore trop souvent mêlés aux adultes ; mais de plus en plus, les mentalités évoluent et les Etats mettent en œuvre des solutions alternatives à l'emprisonnement pour les enfants.



La rencontre avec d'autres enfants, l'élevage de lapins et les différentes activités éducatives diminuent le stress carcéral des enfants privés de liberté.

Une amélioration conséquente des conditions de détention des mineurs. En aménageant des quartiers pour mineurs dans 17 prisons, le BICE a permis aux enfants détenus d'être complètement séparés des détenus majeurs et d'éviter la mise en péril de leur intégrité physique et morale. A Bamako (Mali), les mineurs infracteurs ne sont pas détenus à la maison d'arrêt mais dans un centre de réhabilitation. Le BICE, avec les enfants et ses partenaires, assainit régulièrement les lieux de détention afin de prévenir tout risque d'infection, de maladie ou d'épidémie. Une hygiène corporelle quotidienne des enfants et une alimentation saine a contribué à améliorer leur état de santé.

Par ailleurs, les enfants ont bénéficié d'un appui psychoaffectif et donc ont pu reprendre progressivement confiance en eux et bâtir, avec l'assistance des animateurs du BICE, un solide projet de vie. L'éducation alternative et la formation professionnelle alliées aux activités culturelles et sportives ont donné à plusieurs enfants les clés de leur avenir : travail, argent, autosatisfaction et reconnaissance de leurs proches.

Article 40 : Droit à une administration de la justice axée sur la primauté de l'éducatif sur le répressif
La redynamisation du processus de réforme de la législation applicable aux enfants. En R.D.Congo, le BICE a lancé une réflexion sur la réforme des textes de loi applicables aux mineurs en vue de leur harmonisation avec les normes internationales. Par exemple la nécessité d'une spécialisation des services de police et des juridictions, conformément aux dispositions des normes internationales. Ces travaux ont été repris dans un projet de loi élaboré par le Ministère de la Justice congolais. En attendant l'étude et le vote de la réforme, les différentes juridictions de Kinshasa ont désigné deux de leurs substituts, ayant suivi le cycle de formation du BICE, pour traiter spécifiquement les dossiers des mineurs.

Un plus grand respect de la vie privée des enfants. En Côte d'Ivoire, le BICE a formé plusieurs journalistes aux droits de l'enfant et au respect de leur vie privée à tous les stades de la procédure judiciaire. Les articles portant atteinte à l'honneur et à la dignité, les noms, photos et coordonnées des enfants ne paraissent quasiment plus dans la presse.

L'alternative à l'emprisonnement désormais perçue comme la règle et non l'exception. La formation et la sensibilisation des magistrats ont amené ces derniers à recourir davantage aux mesures alternatives à l'emprisonnement (remise des enfants à leurs parents ou placement dans un centre d'accueil) plutôt qu'à leur incarcération quasi systématique. Grâce au Centre de Réhabilitation Erb Aloïs (Abidjan) et au Centre de Sauvetage de Kinshasa, deux structures alternatives à l'emprisonnement aménagées et gérées par le BICE, les juges peuvent faire primer l'éducatif sur le répressif. Au Mali, Sénégal et Togo de nombreux progrès vont dans ce sens.



Séance d'éveil précoce pour les tous petits détenus et leurs mères. Pour que la vie en milieu carcéral affecte le moins possible leur développement, en particulier le développement moteur.



Francis a commis un petit vol. Grâce à la franche collaboration entre l'animateur du BICE et l'officier de police une solution négociée avec la victime a pu être trouvée, qui lui évite la prison.

Un an après le début du projet, deux éducateurs de Mbuji-Mayi témoignent de leur travail. Qu'est-ce qui a changé depuis que ce projet est mis en œuvre, qu'en avez-vous retiré pour vous-mêmes ?

Hilaire, agent social de l'Etat détaché au BICE pour le projet : « La présence du BICE a apporté quelque chose d'extraordinaire que personne ici ne connaissait. Le regard porté sur les enfants et les prisonniers de manière plus générale a changé. Cette autre vision de l'enfant qui a commis une infraction était inconcevable. Les collègues et les autorités ont évolué dans leur appréciation.

Avant, un prisonnier n'était plus considéré comme un homme; maintenant, les policiers, tout le monde a compris que malgré l'acte commis, il a aussi des droits. Avant, un détenu n'avait pas même le droit de se soulager, son traitement n'était fait que de violences. En une année, ces pratiques ont totalement disparues. Il y a eu une évolution des mentalités.

Moi-même, j'ai pris une autre place dans la société à travers ce que je fais. Je sens que je suis observé par mes concitoyens, j'ai le sentiment de contribuer au développement de mon pays. C'est valorisant, mais ça m'oblige aussi à être sérieux parce que je porte cette responsabilité. »

Jacky, animatrice, sa collègue complète : « A travers ce travail, j'ai pu découvrir que les enfants privés de liberté sont des enfants comme les autres qui pensent, qui raisonnent et qui sont plein de potentialités. Quand on leur donne l'occasion d'agir, ils s'investissent et réussissent. L'important c'est de leur donner une éducation de base, toutes ces petites choses qui font que la vie en commun est possible : le respect des autres, des règles, l'hygiène, ... envisager une orientation pour leur avenir. Quand l'enfant a des perspectives, il progresse et a des initiatives positives.

Ce travail m'apporte beaucoup de joie, surtout quand je vois ces enfants qui prennent des initiatives et s'engagent ... Leurs réactions qui montrent qu'ils veulent aller de l'avant nous encouragent. Ils sont reconnaissants de l'appui que nous leur apportons. »



Ces adolescents se sont constitués en Comité Local Junior, le groupe « Espérance » pour sensibiliser leurs camarades et les adultes sur les besoins et droits fondamentaux des enfants.



© Reuters / Jacky Naegelen

Appui au processus de réhabilitation et de réinsertion des enfants soldats démobilisés et enfants victimes des conflits armés.

Kinshasa et provinces du Kasai, R.D. Congo

Bâtir la paix, un défi pour ce pays qui a tant souffert depuis de trop longues années. Construire la paix, c'est réapprendre à faire confiance, c'est retrouver des racines et les valeurs fondamentales qui permettent la vie en commun, c'est réapprendre le respect des lois, c'est reconstruire un Etat de Droit. Le BICE en fait le pari, en y apportant sa petite contribution à travers ce programme de prévention des conflits.

Depuis le début de l'année 2003, la République Démocratique du Congo s'est engagée sur la voie de la pacification du territoire national. La communauté internationale a maintenu sa pression pour l'aboutissement du dialogue inter-congolais. Ainsi les différentes composantes et entités ayant participé au dialogue ont signé et endossé l'accord global et inclusif. Le pays est enfin doté d'une constitution de transition et d'un Gouvernement d'Union Nationale.

Enrôlement des enfants ; ceux qui réchappent de la guerre n'en sortent pas indemnes. « Bienvenue !

Nous sommes les têtes troublées, lui Pascal, c'est le président, lui est vice président, ... Il ne faut pas sourire ; c'est vrai, nous sommes des têtes troublées, il y a des moments où ça va et tout d'un coup, la tête ça fait mal, la colère vient. C'est à cause des < gri-gri > qu'on nous a fait pour ne pas avoir peur, pour ne pas tomber au combat. Tu vois, moi on m'a mis des aiguilles là dans le bras pour me protéger, maintenant elles se promènent dans mon corps, il faudrait me les enlever pour que ça aille, que je redeviens normal. »

C'est ainsi qu'un groupe de jeunes démobilisés s'est présenté au village BUPOLE (village de Paix), au Centre de Transit et d'Orientation (CTO) du BICE à Tubuluku, petit village à la sortie de Kananga. Ils sont 17 jeunes qui ont été démobilisés en septembre dernier après 8 années de vie militaire pour certains d'entre eux. Ils sont là pour se préparer au retour à la vie civile.

Du temps pour se réhabiliter, une transition pour réapprendre à vivre la paix

Apprendre à poser des actes constructifs. Ces jeunes soldats démobilisés ont été accueillis par une équipe d'encadrement éducatif et les villageois de Tubuluku. Ceux-ci les attendaient depuis quelques mois, avec, il ne faut pas le cacher, un peu d'appréhension. Ils ont participé à la construction des infrastructures d'accueil. La participation de la communauté fait partie du programme de réhabilitation. Il est important de créer un environnement ouvert et tolérant à leur égard pour les laisser reprendre leur place. A leur arrivée, l'équipe leur a demandé de s'engager sur la base d'une chartre de bonne conduite, entre eux, avec leurs encadreurs, mais aussi avec les villageois. La plantation d'arbres a été un premier symbole de reconstruction.

Du soldat au citoyen. Les jeunes ont pu manger à leur faim, être soignés, parler de ce qu'ils ont vécu, de leurs rêves et de leurs craintes. Retrouver la santé c'est une première étape. Mais ils faut aussi réapprendre la vie civile. Le matin c'est l'éducation de base : alphabétisation, rappels de notions de lecture, d'écriture, de calcul, (oubliées avec les préoccupations de survie), l'éducation à la citoyenneté, à la paix. Après, il y a la découverte des métiers, l'apprentissage d'un savoir faire valorisant qui permettra de substituer le respect lié au port d'armes à celui découlant d'une compétence acquise par le travail et mise au service de la communauté. Le soir, un peu de sport et des jeux pour se détendre ... Les villageois sont trop forts au foot, nos jeunes ne veulent plus jouer avec eux. Ils se sentent inférieurs. Le quotidien est émaillé de petites victoires, de rechutes dans la drogue pour oublier les soucis ou par habitude, les bagarres qui éclatent aussi soudainement qu'un orage en été, pour des petits rien.

Après ce long temps de rupture, renouer des liens avec la famille. Avec l'appui du CICR (Croix Rouge Internationale), les familles sont retrouvées ; un premier message écrit reçu en atteste. Puis c'est le premier contact téléphonique. L'anxiété avant ce coup de fil et l'émotion après sont tellement intenses, leur acuité en est presque matérielle. Pour quelques uns d'entre eux c'est allé vite, mais pour d'autres pas de nouvelles. Il faut gérer le vague à l'âme, la crise qui prend toutes les formes : maux de ventre, agressivité, dépression ...

Des frustrations et beaucoup d'inquiétudes

Après tout ce temps d'absence, ne pas rentrer les mains vides. Malgré l'assurance donnée par les éducateurs que le processus d'appui à la réinsertion ne s'arrête pas à la porte du CTO, l'inquiétude subsiste. Les autorités militaires avaient promis une prime de réinsertion, les bruits courent qu'elle ne sera pas versée. Comment faire s'ils ne la donnent pas ? Ce n'est pas possible de retourner chez soi les mains vides. La colère gronde, les jeunes se sentent bafoués, ils veulent en découdre, les éducateurs n'arrivent plus à les tenir, Le conflit éclate. Les réflexes militaires chassés peu à peu reviennent au galop. Retour à la case départ. Les éducateurs aussi sont déstabilisés, ils ont même eu peur.

Equipés pour un nouveau départ. Le travail au quotidien se poursuit. Le nouveau métier rentre. Et déjà Paul s'en va. Il porte des vêtements neufs et son sac en bandoulière avec ses affaires personnelles. Il a quelques dollars en poche et le matériel nécessaire pour démarrer son activité de boulangerie artisanale. Il ne rentre pas les mains vides. Il est fier, content, mais aussi inquiet. Que va-t-il trouver en rentrant ? pourra-t-il reprendre la vie auprès des siens ? Les autres l'envient, lui souhaitent bonne chance. Leur tour va arriver aussi. Peu à peu le centre se vide, mais déjà un autre groupe est annoncé.



L'apprentissage d'un métier est une phase essentielle de la préparation à la réinsertion. Les jeunes sont très fiers de leur nouveau savoir-faire et savent se montrer enthousiastes et généreux quand on leur fait confiance.

La réinsertion des enfants démobilisés, il n'y a pas un modèle unique en réponse à cette problématique. Certains jeunes ne sont pas encore officiellement démobilisés, mais ils ont quitté leurs unités. La solde qu'ils touchent encore, pour certains d'entre eux, leur permet de « louer une chambre au quartier » (en ville dans les quartiers populaires). Ils ont noué des liens avec leurs voisins. Le processus de leur retour à la vie civile a débuté de fait. Il n'est pas question pour le BICE de les déloger de là où ils sont. Ce serait un retour en arrière. L'équipe BICE et les autres partenaires du terrain ont décidé de leur apporter un soutien au quartier. Les activités du CTO se décentralisent et sont mises en œuvre de manière à s'adapter aux réalités du terrain. La communauté rechigne un peu à s'impliquer ; la vie est devenue si difficile pour chacun, que les solidarités volent trop souvent en éclat. Et puis on se méfie, ces anciens militaires pourraient être dangereux, on a appris à ne plus faire confiance aux autres.

Tous les enfants ont été affectés par les conflits armés. Ceux qui n'ont pas fait la guerre l'ont subie. Obligés de fuir, victimes d'exactions en tous genres : violences gratuites, humiliations, pillages, viols ... Ces faits ont touché les civils sans discrimination d'âge, laissant place aux souffrances et à la misère. Beaucoup de familles pratiquent les repas alternés, il n'y a pas de quoi nourrir tout le monde le même jour, les soins ne sont plus accessibles et l'école fonctionne difficilement. Les enfants payent un lourd tribut.

Et les filles ? Les filles outre une participation non négligeable aux opérations de guerre ont été, sur le théâtre des opérations, souvent violées. De ces faits découlent des grossesses précoces, avec toutes les complications qu'elles engendrent, une forte mortalité maternelle et infantile faute de soins et d'alimentation suffisante, leur infection fréquente par les maladies sexuellement transmissibles, voire le VIH/SIDA. Certaines parmi elles sont devenues, selon les termes des hommes, les « épouses des gradés » alors que dans la réalité elles sont concubines de force, puis de fait, sans statut et sans protection. Que ce soit à l'armée ou au village, les filles ne peuvent pas parler de viol, faute de quoi elles seraient considérées comme coupables de jeter le déshonneur sur la famille et exclues de toute possibilité de mariage, rejetées par la communauté.

Là encore une approche communautaire et une sensibilisation systématique s'avèrent indispensables. La mobilisation des familles et des communautés autour de l'avenir des enfants est un des nombreux défis à relever pour gagner la paix.



En réunion avec leurs éducateurs, les jeunes démobilisés expriment leurs attentes et leurs craintes quant à leur retour à la vie civile.

Témoignage : la réinsertion familiale et sociale d'un jeune soldat démobilisé.

Nous avons reçu le jeune Salumu (18 ans) dans le 1er groupe de jeunes soldats démobilisés par le Gouvernement en septembre 2003 à Kananga. Originaire de Kindu (à près de 800 Km au Sud de Kisangani, à l'Est du Pays), il était parmi les 17 jeunes accueillis par notre C.T.O. (Centre de Transit et d'Orientation) dénommé Village BUPOLE (Village de Paix).

Pendant que notre équipe pédagogique faisait des recherches pour retrouver sa famille, le jeune a continué sa formation en boulangerie. Il était d'un caractère assez difficile et était un de ceux qui constituaient le noyau « dur » du groupe. C'est par le biais de Mme Kapunga, chef de Division provinciale de la famille à Kindu, que nous avons retrouvé sa famille. Le jeune avait déjà passé pratiquement 5 mois avec nous.

Le jour où il a eu le premier entretien téléphonique avec sa mère, il a poussé des cris de joie et a sauté comme un illuminé. A l'autre bout du fil, à Kindu, sa mère s'était écriée : « *Oui c'est lui, c'est mon fils, j'ai reconnu sa voix ... il est vivant* ». A partir de ce jour-là, il a complètement changé, devenant très coopératif, ouvert, serviable, disponible à collaborer avec les éducateurs et ses autres camarades. Enrôlé à dix ans, il était resté coupé de sa famille durant 8 ans !

... Le Boeing de la Monuc a atterri à Kindu, le bus nous a déposés au siège de cette Institution des Nations-Unies dans le centre-ville.



Ici entourés d'une chorale de Kananga qui chante la Paix et l'Espérance, les jeunes démobilisés se préparent pendant 3 mois au CTO à réintégrer la vie civile à travers les différentes activités qui leur sont proposées.

Sa mère et sa tante attendaient à 50 m de là, au bureau de Mme Kapunga. Cette dernière nous a rejoints, a salué les jeunes (nous avons accompagné 2 jeunes à la réunification et réinsertion familiale : Salumu qui reste à Kindu et Rashidi, qui va à Samba, à quelques 200 Km de Kindu), puis elle a hélé la mère : « *mutoto ye uyu, mukuye uku* » (voici l'enfant, venez par ici). Alors, la vieille mère (la soixantaine révolue) a traversé la chaussée en courant et en criant les bras grandement ouverts : « *mutete wangu, mutete wangu... !* » (mon fils, mon fils ...). Comme hypnotisé, le jeune « Rdc » (c'est son sobriquet) a fermé les yeux et s'est blotti contre la poitrine de sa mère qui pleurait à chaudes larmes. Ils sont restés ainsi pendant un moment et le photographe a immortalisé cet instant.

Des passants et autres badauds se demandant ce qu'il se passait, s'exclamaient : « *yoooooh ...* » pour exprimer la compassion, l'émotion, la pitié, alors que l'enfant et sa mère savouraient leurs retrouvailles.

Après les premiers contacts avec l'ONG ASEFA (Action pour la Sauvegarde de l'Enfant et de la Femme Abandonnés) qui accompagnera le jeune dans le processus de réunification familiale et de réinsertion sociale à Kindu, nous sommes partis en famille.

La mère a porté la valise du petit sur la tête et nous avons marché jusqu'au quartier Lumbulumbu à près de 3 Km du Centre-ville. La maison est un trois pièces couvert en paille, propre et bien soigné. Après que la mère nous ait chaleureusement accueillis, j'ai pris la parole en Swahili : « *Maman, voici l'enfant ; Salumu, Maman est là ; tu es maintenant dans ta famille, chez toi.* » Et la mère s'est retournée vers le jeune : « *j'ai eu douze enfants, dix sont partis (morts) ; vous n'êtes restés que deux, ta sœur aînée et toi, mon dernier enfant. A tes 8 ans, ton père est décédé, à 10 ans tu es parti, grâce à Dieu, tu reviens aujourd'hui, en homme. Tu dois travailler, te marier et perpétuer le nom de ton père. Fais attention aux filles ici, il y a des maladies (allusion au Sida), beaucoup de jeunes meurent ...* »

Elle nous a aussi infiniment remerciés. Nous nous sommes levés pour prendre congé, mais la mère, la tante et le jeune se sont opposés, exigeant que nous prenions le repas. Un grand coq gisait déjà à côté de la casserole prêt à être immolé pour nous. Et j'ai revu le réflexe qu'avait ma propre mère pour immoler discrètement une poule ou un coq aux visiteurs de marque que nous recevions chez nous ... ! Dans notre culture un coq qui vous est offert vaut plus qu'un éléphant. Comme nous devions reprendre l'avion de l'après-midi, (l'éducateur pour retourner à Kananga, moi pour continuer mon chemin jusqu'à Kinshasa), nous avons présenté nos excuses et sommes partis.

Le jeune nous a raccompagnés et a dit avant que nous nous séparions « *ne manquez pas de venir me voir chaque fois que vous serez de passage à Kindu, notre maison c'est votre maison ...* » Derrière nous, une nouvelle vie commençait pour l'enfant soldat démobilisé ...

Grégoire NTAMBUA K.N. Coordinateur National du BICE-CONGO



Inquiets pour leur avenir, les jeunes présentent leurs préoccupations au Vice-Gouverneur venu les rencontrer.



Après trois mois de préparation au retour, c'est le grand départ vers les familles et la vie civile au quotidien ; un moment attendu mais aussi redouté : que va-t-on trouver en rentrant ? Quel avenir ?

Enfants abusés : « Enfants dits sorciers ».

Kinshasa, R.D. Congo

Quand la « cour des miracles » a pignon sur rue. Des poteaux et quelques plaques de tôles, voici donc l'« église de réveil » de ce « coin » de quartier défavorisé du nord-est de la ville. La présence dans ce soi-disant lieu de culte d'handicapés mentaux enchaînés et d'indigents au visage éteint achève de lui donner des airs de « cour des miracles ». Au fond de l'« église » se trouvent une quinzaine d'enfants, pour la plupart des filles, regroupées autour de leur « pasteur ».

Celui-ci explique pourquoi ces enfants sont dans son église et ce qu'il fait pour les « délivrer » de la sorcellerie. Les enfants qu'il « traite » sont des enfants dits « sorciers » qui ont été accusés par leur entourage familial d'être à l'origine d'un événement funeste ou malheureux qui leur est arrivé et ce, en raison de pouvoirs maléfiques, dont ils seraient détenteurs.

Le Président de la République, Joseph Kabila, très préoccupé par la problématique des enfants dits « sorciers », a, à maintes reprises, démontré qu'il était déterminé à lui donner une place prioritaire dans l'agenda politique.

« Sorcellerie et délivrance », trop souvent un commerce lucratif. Cette accusation fallacieuse de sorcellerie est souvent née de l'influence de tels pasteurs d'églises de réveil qui font de l'exorcisme et de la prêche contre les esprits mauvais leur fonds de commerce, dans un pays où les croyances et pratiques magico-religieuses sont encore profondément ancrées dans les esprits.

Bien souvent ces pasteurs incitent les familles en proie à des difficultés à désigner un des enfants comme coupable de leurs malheurs parce que « sorcier », et à venir le faire exorciser. Il est fréquent que ces enfants soient « jetés à la rue » après avoir subi de nombreuses violences. Ces enfants stigmatisés et traumatisés sont souvent « récupérés » par ces pasteurs qui, parfois sous couvert d'une « délivrance » abusent sexuellement d'eux.



© Geneviève Justin
Ces enfants accusés de sorcellerie et rejetés de leur famille ont trouvé refuge dans une église de réveil aux allures de « Cour des miracles » ... L'encadrement éducatif n'y constitue pas une priorité.



C'est souvent très jeunes que les enfants dits « sorciers » sont chassés de leur foyer. Ils sont des proies idéales pour certains « pasteurs » qui abusent d'eux et exploitent leur vulnérabilité.

16

Notre pasteur se défend d'être un de ces « charlatans ». Il dispose, selon ses dires, d'un vrai pouvoir de « délivrance » qu'il utilise pour aider les enfants. Pourtant ses pratiques de délivrance sont peu crédibles en plus d'être douloureuses et humiliantes. Par ailleurs son comportement avec certaines filles dévoile implicitement la nature des relations qu'il entretient avec elles.

Démystifier et sensibiliser sans relâche, un défi pour l'Etat, le BICE et la société civile. Ce pasteur comme de nombreux autres sont la cible d'actions de sensibilisation menées par les intervenants du BICE et les représentants du Comité Local de Protection du quartier. Ces derniers lui expliquent le danger qu'il fait courir aux enfants et le mettent en garde sur les risques de poursuites pénales qu'il encoure. Le pasteur semble comprendre le bien-fondé de la démarche et manifeste une certaine volonté de coopérer. Mais les intervenants du BICE savent par expérience qu'il faudra être très vigilant et faire un suivi régulier.

Les actions de prévention, menées principalement par les membres des Comités Locaux de Protection, sensibilisent aussi les habitants du quartier à la culture des droits de l'enfant et notamment aux responsabilités parentales. Ces approches tendent à démystifier la problématique des enfants dits « sorciers ».

Se reconstruire après le traumatisme de l'exclusion et de l'exorcisme. En plus des actions de prévention, le BICE intervient aussi auprès des enfants victimes. Pour certains enfants dits « sorciers », un placement au Centre de Sauvetage de Kinshasa (CSK), structure d'accueil du BICE, leur permet de se refaire une santé, tant sur le plan physique que mental, et de se préparer progressivement à un retour dans leur milieu familial ou à un accueil dans une famille de substitution. La plupart des 22 enfants accueillis par le CSK au cours de l'année 2003 ont été placés par des officiers de police ou des magistrats soucieux d'assurer au mieux leur protection, et avec lesquels il existe un partenariat solide.

Le défi de la réinsertion : apprendre pour être capable de gagner sa vie. Cette préparation à la réinsertion passe par une écoute active qui diminue le stress et les traumatismes, et aussi par un accompagnement éducatif qui leur permet de mettre en œuvre un projet de vie, qui va peu à peu prendre forme grâce aux connaissances acquises au centre ou dans une école du quartier. Les 13 enfants scolarisés peuvent être fiers de leurs bons résultats scolaires : près de 90 % de réussite !

La formation professionnelle a, elle aussi, contribué à donner de la substance à plusieurs projets de vie. Au cours de l'année 2003, les enfants dits « sorciers » ont choisi de se former dans des domaines tels que la mécanique-auto, la culture maraîchère et la menuiserie. Leur débrouillardise et sens des affaires leur ont déjà fait obtenir des résultats encourageants.

Ce projet de vie ne prend racine que dans une fertile vie communautaire, où chacun respecte autrui et ne se sent plus différent des autres.



La joie de se sentir « comme les autres » et de pouvoir se prendre pour un Zidane ou un Ronaldo le temps d'une partie.



Agilité et dextérité, deux qualités qui permettent ici aux enfants dits « sorciers » de se revaloriser à travers la production et la vente d'articles de vannerie.

17

Enfants abusés à Kananga.

Province du Kasai, R.D. Congo

Filles abusées sexuellement. « Je m'appelle Chantal, j'ai 16 ans et suis originaire d'un petit village de la province du Kasai oriental. Je souffrais de maux de ventre et ma maladie s'aggravait de jour en jour. Quand ma mère et moi nous sommes allées au centre de santé pour consultation, l'infirmier a déclaré que c'était incurable. Pour lui, ma maladie était d'origine mystérieuse et il fallait trouver des guérisseurs traditionnels. C'est ainsi que ma mère et moi sommes allées chez l'un d'entre eux.

Arrivées chez ce dernier, il demanda à ma mère de me laisser entre ses mains jusqu'à ce que je guérisse. Quelques jours après, le guérisseur me demanda de l'accompagner dans un village voisin pour se procurer une plante médicinale qu'on ne trouvait pas dans notre village. Nous n'étions pas encore arrivés dans ce village que le monsieur décida de dévier notre itinéraire vers Kananga.

C'est au cours de ce voyage qu'il profita de mon état de faiblesse pour me violer, moi qui était vierge. Chaque fois que je résistais, il me torturait. En dehors des sévices, comme il était mystique, il invoquait des esprits impurs pour me faire peur afin de m'amener à avoir des relations sexuelles avec lui. Une nuit, il se servit de mes ongles pour faire des incantations mystiques et comme il les coupait avec violence, j'ai été sérieusement blessée.

A cause de toutes ces souffrances, lorsque nous sommes arrivés, je suis allée l'accuser chez le chef du village. Lorsqu'il a été convoqué par celui-ci il se défendit en disant : « c'est mon épouse, j'ai tout versé dans sa famille ».

A notre arrivée ici à Kananga, il me dirigea dans le quartier où habitaient ses frères. Comme il était déjà en route pour la ville de Kikwit, il a sollicité une chambre auprès des voisins pour m'enfermer pendant notre séjour. Un jour qu'il venait de me tabasser, je suis partie porter plainte chez le chef de quartier qui envoya des militaires pour l'arrêter. Il se trouve pour le moment au cachot de la Police. Mon souhait est de rejoindre ma mère dans le village natal. »



Pauvreté, manque d'éducation, violences sexuelles et conventions sociales sont les causes principales des grossesses et des mariages précoces non désirés.



Jeunes, sans expérience et livrées à elles-mêmes, ces jeunes filles et leurs enfants ont, sans soutien, peu de perspectives d'avenir.

Discrimination des filles et banalisation des abus dont elles sont victimes. Ce témoignage de Chantal démontre combien la situation des femmes et des filles est difficile à vivre dans un contexte fortement empreint de traditions discriminatoires à leur égard.

Ces discriminations qui dévalorisent leur statut social engendrent une banalisation des abus, en particulier sexuels, qu'elles peuvent subir. Le fait que, comme Chantal, de jeunes adolescentes deviennent « épouses » de fait d'hommes plus âgés, qui les abusent sexuellement, ne choque pas les esprits. Femmes et filles sont dans un tel contexte littéralement « chosifiées », pour reprendre la formule de Sartre.

Dans un pays où le taux de prévalence du SIDA est très élevé, en plus du traumatisme engendré par de telles situations, la santé des filles est très exposée et leur avenir hypothéqué. En outre, les relations sexuelles, qui leur sont imposées sans aucune précaution, impliquent que nombre d'entre elles se retrouvent précocement enceintes.

Maladies ou infections sexuellement transmissibles et grossesses sont pour les familles de ces filles une source de honte et de déshonneur intolérable qui aboutit quasi systématiquement au rejet de celles-ci. Ces jeunes filles sont considérées comme seules responsables du malheur qui leur arrive. Les hommes qui sont à l'origine de cette situation d'exclusion et qui n'assument pas leurs actes ne sont généralement que trop peu inquiétés.

Les filles mères « jetées » à la rue sont bien souvent tentées d'avorter, de tuer ou d'abandonner leur enfant à la naissance et nombre d'entre elles, dépourvues de soutien, survivent par le biais de la prostitution.

Pour un meilleur statut des filles. Au cours de l'année 2003, le BICE a développé des approches prospectives en direction de ces jeunes filles afin de mieux connaître leur situation, de les accueillir et de développer avec elles des projets de vie leur permettant de se reconvertir dans la gestion d'activités génératrices de revenus, telles que le petit commerce, et de bénéficier de séances d'éducation, notamment en matière de santé et de sexualité.

Ces actions permettent aux filles de sortir de la marginalité en devenant actrices de leur propre développement. Davantage de filles mères peuvent ainsi accueillir et élever elles-mêmes leur enfant.

Par ailleurs le BICE a mené, en synergie avec les Comités Locaux de Protection et ses partenaires du Réseau pour l'Intérêt Supérieur de l'Enfant, des actions, largement médiatisées, de sensibilisation de la population sur cette problématique. Ces actions ont visé la prise de conscience du public de la nécessité de changer le regard de la société congolaise, surtout rurale, sur la femme et la fille afin que celui-ci ne passe plus à travers le prisme réducteur et discriminatoire de certaines traditions ou comportements déviants, favorisés par la guerre.



Les membres de l'équipe du BICE Mbuji-Mayi avec les responsables des Comités Locaux qui prennent à cœur leur rôle de promoteurs des droits de l'enfant dans leur quartier.